



RÉSIDENCE CURATORIALE 2021

APPEL À CANDIDATURE

VOYONS VOIR | ART CONTEMPORAIN ET TERRITOIRE

Depuis 2007, voyons voir | art contemporain et territoire soutient la création artistique en développant chaque année un programme de résidences dans la région Sud pour lesquelles elle produit les œuvres et accompagne les publics par des actions de médiation au cœur d'espaces géographiques et sociaux éloignés de l'offre culturelle.

En s'appuyant sur le travail des artistes, l'association propose de renouveler nos approches du patrimoine architectural, industriel et paysager et ancre la création contemporaine dans son rapport au territoire et au vivant en emmenant l'art contemporain et son public vers des lieux non dédiés. Chaque année, une dizaine de projets artistiques sont organisés en différents sites remarquables de Provence. En plus des résidences d'artistes, l'association porte également des événements artistiques et des expositions. Ces actions se déroulent suivant une programmation annuelle valorisant un territoire par les productions, les rencontres et les échanges qui se créent autour de l'art contemporain.

Dans un contexte de territoire considéré dans sa dimension géographique, historique, anthropologique, topologique, culturelle ainsi que dans son écosystème, l'association voyons voir offre la possibilité à un.e commissaire :

- de découvrir un site patrimonial et de s'y investir aux côtés de trois jeunes artistes en résidence également (coproduction de l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence, de l'école supérieure d'art et de design de Marseille ainsi que l'école supérieure d'art et de design de Toulon),
- de s'approprier le territoire dans ses différentes dimensions comme un outil à l'œuvre,
- d'accompagner les jeunes artistes dans leurs processus de production en vue d'un temps de restitution puis d'une exposition finale,
- d'entraîner la participation active des habitants de Rousset et des différents publics
- de découvrir la scène artistique de Marseille et son territoire

DÉROULÉ

La durée de la résidence est d'environ

5 semaines au Domaine du Défend à Rousset

(20km d'Aix-en-Provence, 40 km de Marseille, au pied de la Sainte Victoire)

PLANNING PRÉVISIONNEL

> **Fin avril - fin mai 2021**

Restitution : fin mai dans le cadre du Printemps de l'art contemporain

Le calendrier sera défini plus précisément entre l'équipe de voyons voir et le.a commissaire.

CONDITIONS

Le.a commissaire sélectionné.e bénéficiera :
D'une allocation totale de **2000 euro** soumise à précompte MDA/Agessa si nécessaire, incluant les **honoraires / droits d'auteur** et la participation aux frais de la vie quotidienne. Sur facture unique.

D'une participation aux **frais de transport à hauteur de 250€**, sur présentation des justificatifs.

SPÉCIFICITÉS

Voyons voir | art contemporain et territoire accueillera le.la résident.e au Domaine du Défend à Rousset, **de façon concomitante à l'accueil de trois artistes** récemment diplômé.e.s des écoles supérieures d'art d'Aix-en Provence, Marseille et Toulon.

Par ailleurs, la.e commissaire retenu.e sera invité.e à participer à la sélection des jeunes artistes accueillis en résidence dans le même temps.

Cette résidence permettra **deux moments de monstration** du travail, dans un premier temps à la fin de la résidence lors d'une **restitution** / rencontre avec le public **en mai** dans le cadre du Printemps de l'art contemporain puis plus tard lors d'une **exposition** aboutie du travail plastique des trois artistes et de l'investissement du. de la commissaire à Toulon entre **fin 2021 et début 2022**.

PARTENARIAT

Cette résidence se croisant avec celles de jeunes diplômés des écoles d'art du territoire, il pourra être proposé au commissaire d'intervenir au sein des écoles d'art partenaires pour témoigner de l'expérience du commissariat et livrer un état du monde actuel de l'art contemporain.

SÉLECTION

La sélection sera opérée par voyons voir, accompagné de professionnels de l'art contemporain (diffuseurs, artistes ou critiques ainsi que d'un.e membre des trois écoles d'art - Marseille, Aix-en-Provence et Toulon).

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra être composé :

- d'une lettre de motivation et d'un CV
 - d'un dossier détaillant les projets précédemment menés ;
 - et d'un justificatif du statut permettant au candidat d'émettre une facture.
- (Le tout en format pdf)

LIEU D'ACCUEIL

Le Domaine du Défend est une ancienne station séréricole et site agricole disposant d'une immense bastide typique du style provençal. La fratrie Coutagne qui possède ce domaine vit sur place mais une aile sera réservée aux résidents, leur assurant une indépendance vis à vis de leurs hôtes.

L'espace est composé :

- d'un espace de travail dédié avec bureau et connexion internet,
- d'une chambre individuelle,
- d'une cuisine, salle à manger et sanitaires (commun aux quatre résidents),
- d'un accès autonome.

> visuels page 3

Ce moment commun doit permettre aux résidents de bénéficier d'un regard sur leur travail et d'un accompagnement dans leurs recherches. Il s'agit, en effet, pour les artistes de mener de front leur recherche personnelle tout en participant au travail commun des trois résidents dont le commissaire assurera la cohérence. Les productions qui en résulteront seront présentées dans une version expérimentale au domaine du Défend dans le cadre du festival P-a-c et lors d'une exposition qui se déroulera à Toulon en 2021 ou 2022.

Les candidatures sont à envoyer à :
residence@voyonsvoir.org

Réception des candidatures jusqu'au
12 février 2021 minuit

Communication de la sélection
le 21 février 2021 au plus tard

